

Femmes et Vins du Monde Concours International™
Vins du Monde exclusivement dégustés par les Femmes



9ème EDITION

13 et 14 MARS 2015 - MONACO

PREMIER CONCOURS VINICOLE FRANCAIS
EXCLUSIVEMENT DEGUSTES PAR LES FEMMES
- VINS DE FRANCE ET DU MONDE -

- L'expertise des Femmes
- au service de la dégustation
- des vins internationaux

CLOTURE DES INSCRIPTIONS **le 25 FEVRIER 2015**

CLOTURE RECEPTION DES ECHANTILLONS **le 28 FEVRIER 2015**

Women and Wines of the World International Competition™
Wines of the World exclusively tasted by Women

LE RENDEZ-VOUS DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DES VINS DU MONDE

Vins du Monde soumis aux expertes internationales de l'œnologie, de la vigne, du vin, du grand public œnophile, des médias, de la gastronomie et du business.

NOUVEAUX CONSOMMATEURS, NOUVEAUX CLIENTS

NOUVEAUX VINS, VINS NOUVEAUX, NOUVEAUX CONCEPTS

NOUVEAUX HORIZONS, NOUVELLES PERSPECTIVES

**NOUVEAUX CONCOURS INTERNATIONAUX
&
LEURS GRANDS CONCOURS PACKAGING**

**Femmes et Vins du Monde Concours International™
Women and Wines of the World International Competition™**

**Folklore, légende, provocation...
ou tout simplement réalité de terrain et de marchés ?**

Les Femmes sont de plus en plus nombreuses
dans le monde de la vigne et du vin au niveau international.

La plupart des acheteurs de vins aujourd'hui dans le monde sont :...
des Femmes!

Le packaging du vin, élément décisif dans l'acte d'achat !

Dossier d'inscription en ligne, inscrivez-vos vins, maintenant !



EDITION 9 - MONACO

LES AVANTAGES CONCOURS INTERNATIONAL

- **LES RECOMPENSES**
 - MÉDAILLES / MACARONS ADHÉSIFS
 - DIPLOMES



NOVA DE DIAMANT , NOVA D'ARGENT

(Selon notre règlement, NOUVELLE LEGISLATION CONCOURS VINICOLES FRANÇAIS)

- **LA PROMOTION**
 - **GRAND CONCOURS PACKAGING (GRATUIT, uniquement pour les vins primés)**
 - REFERENCEMENT SITES PARTENAIRES ET RESEAUX SOCIAUX

- **LA DIFFUSION ET LA COMMUNICATION INTERNATIONALE**

Diversité, échange, convivialité sur un fond de partage!

NOS PARTENAIRES



Marlborough Monaco



Concours vinicole français sur la liste des concours vinicoles français dont les médailles peuvent figurer dans l'étiquetage des vins produits en France En application du décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques.

FEMMES ET VINS DU MONDE CONCOURS INTERNATIONAL™

REGLEMENT DU CONCOURS

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ est organisé par l'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ - 1, rue Pasteur - 83890 Besse sur Issole (France).

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours international s'adresse aux vins avec indication géographique provenant de tous pays et de toutes régions viticoles qui seront dégustés exclusivement par les femmes. En ce qui concerne les vins français, ceux-ci doivent avoir fait une déclaration de revendication prévue aux articles D. 644-5 et D. 646-6 du code rural. Les vins sans indication géographique ne sont pas admis à concourir.

La visée de ce concours international est de valoriser les qualités fondamentales des vins avec indication géographique et de récompenser ceux qui auront atteint les niveaux organoleptiques se rapprochant du summum organoleptique de leur appellation ou de leur origine.

Ce concours international est aussi destiné à encourager et à mettre en lumière le rôle des femmes et des métiers qu'elles exercent dans le monde de la vigne et du vin au niveau international.

Les distinctions remises lors de ce concours international, à travers les vins primés participent :

- à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
- à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
- à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des vins d'une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture de la vigne et du vin au niveau international.
- à renforcer l'identité et la perception technique des vins auprès des consommateurs au niveau international.
- à apporter une réponse aux 80% des consommateurs en attente d'un message sur le vin en leur offrant des références internationales.

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ est organisé dans le respect du règlement ci-après énoncé.

Article 2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer :

- Les vignerons ou vigneronnes récoltants,
- les coopératives viticoles,
- les unions de coopératives viticoles,
- les groupements de producteurs ou de productrices,
- les négociants ou négociantes éleveurs,
- les producteurs ou productrices négociants,
- les importateurs,
- les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DU VIN

Les conditions de participation à Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ sont les suivantes :

- Les vins doivent obligatoirement être mis en bouteille et être prêt à la commercialisation.
- Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes :
- à la réglementation communautaire pour les états membres de l'U.E et à la réglementation en vigueur pour les vins produits en France.
- à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.

Le vin qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres.

Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de vin, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les vins doivent provenir d'un lot homogène. Ce lot doit être disponible et détenu en vue de la consommation.

Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :

- Six bouteilles de 0,5 à 1,5 litre environ par échantillon ou équivalent litre.

Les bouteilles doivent être habillées avec leur étiquetage de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription accompagnée de sa fiche d'inscription, de son analyse oenologique ainsi que de son étiquette permettant l'identification de l'échantillon. A son arrivée, chaque échantillon est contrôlé par rapport à la fiche d'inscription reçue et à son bulletin d'analyse et à sa déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une indication géographique.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiquée sur la fiche d'inscription. L'expédition est faite aux frais du concurrent et à ses risques et périls. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera retourné.

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :

- La fiche d'inscription,
- le bulletin d'analyses de moins d'un an,
- la déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une indication géographique
- le règlement des droits d'inscription.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ se réserve le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription.

Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription et du bulletin d'analyses sera refusée.

B. LE BULLETIN D'ANALYSES

Un bulletin d'analyses de moins d'un an doit obligatoirement accompagner chaque échantillon.

Ce bulletin comportera les éléments permettant d'identifier l'échantillon et les indications suivantes :

- Indication de la densité
- Titre alcoométrique à 20 degrés centigrade (Vo%) acquis et en puissance.
- Sucres (glucose + fructose) g/l.
- Acidité totale en meq/l.
- Acidité volatile en meq/l.
- Dioxyde de soufre (SO2) tota. (mg/l)
- Dioxyde de soufre (SO2) libre (mg/l)
- Pour les vins mousseux et pétillants, surpression dans la bouteille (bars) (hPa)

Le compétiteur et l'organisateur du concours conserveront un échantillon de chaque vin primé avec son bulletin d'analyse et sa fiche d'inscription.

Ces échantillons sont tenus à la disposition des services de contrôle de la DGCCRF, pendant une période de un an, les fiches d'inscription ainsi que les analyses durant 5 ans.

C. LE REGLEMENT

—En France :

- soit par chèque bancaire à l'ordre de FVMCI WWVIC
- soit par virement bancaire ou soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à l'ordre de L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ joint à la fiche d'inscription,
- Pour le reste du monde :
- soit par virement bancaire
- soit par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard).

DROITS D'INSCRIPTION

Le montant des droits d'inscription en euros PAR ECHANTILLON présenté s'élève à :

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	209,04 HT + TVA 20%	209,04 HT avec votre N° de TVA intracommunautaire	209,04 HT
2 échantillons	158,87 HT + TVA 20% chacun	158,87 HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	158,87 HT chacun
3 échantillons et plus	142,15 HT + TVA 20% chacun	142,15 HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	142,15 HT chacun

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par l'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™.

En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

Article 7 : REGLES D'ORGANISATION DU CONCOURS

Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon totalement anonyme.

A son arrivée, l'échantillon est identifié par une étiquette apposée sur la bouteille indiquant le nom du concours, l'année, le numéro d'enregistrement (Producteur / N° échantillon d'échantillon). Les échantillons qui n'auront pas de bague cette 35-100 TR ou de bague couronne de 29 seront reconditionnés dans un type de bouteille avec cette bague. La mise sous anonymat se fait par la mise en sac de l'échantillon afin d'être présenté aux dégustateurs. Le sac contenant l'échantillon est de couleur noire et bouffant. L'échantillon est présenté sans capsule de surbouchage, sur le sac contenant l'échantillon est indiqué sur une étiquette, le numéro d'anonymat (jury, série et n° d'ordre). Les échantillons seront regroupés selon leur catégorie en série et mini série dans la série. Aucune récompense ne peut être attribuée à une catégorie qui ne contiendrait pas un nombre suffisant d'échantillons : 3 échantillons minimum de 3 concurrents différents. Chaque vin est dégusté et noté individuellement et non comparativement. Le nombre total de jurys femmes internationales est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés. Le barème de notation adopté est un système par point selon la fiche de dégustation O.I.V./UOEM sur 100 points.

Chaque jury est composé d'une jurée issue de chacun des 4 premiers collèges professionnels internationaux correspondant à la mise en avant des métiers de la vigne et du vin ci-dessous. Nous trouverons une jurée de la catégorie découverte amateur. Le choix d'intégrer des amatrices est une volonté délibérée car ce collège reflète les goûts et les attentes des consommateurs. La commission technique de l'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ désigne les membres féminins de chaque jury. Chaque jury comprend 5 jurées femmes, 3 jurées étrangères et 2 jurées françaises issues de chacun des collèges suivants :

- collège 1 : oenologues ou vinificatrices, françaises ou étrangères, présidentes de jurys,
- collège 2 : production et affiliés, secrétaire : personne travaillant en amont de la filière vin : vigneronne, responsable de laboratoire, technicienne viticole, verrier, bouchonnier, imprimeur, etc...
- collège 3 : commercialisation, diffusion, oenotourisme : personne travaillant en aval de la filière vin : négociantes, sommelière, caviste, exportatrice, Chef, traiteur etc...
- collège 4 : éducation, formation, communication, relations publiques, médias : personne qui forment du cap au doctorat en passant par la formation professionnelle aux métiers de la vigne et du vin ; et personne qui recueille professionnellement des informations, écrit des articles ou publie des reportages (écrits, audio, photo ou vidéo) dans le monde de la vigne et du vin.
- collège 5 : découverte, consommation, aficionada, épicurienne, hédoniste.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ recueille une déclaration sur l'honneur des membres de jury mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises, établissements, organisations professionnelles ou associations dont les activités, produits ou intérêts peuvent concerner les vins présentés au concours. Une jurée ne peut juger ses vins. L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ désigne pour chaque jury, une présidente et un secrétaire. Les jurys fonctionnent sous l'autorité de la Présidente, elle peut être membre du jury. Elle assure, en liaison avec le directeur technique, les

commissaires du concours, l'organisateur, le bon fonctionnement général du jury ainsi que le bon déroulement des dégustations. L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ assure le bon déroulement de Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation. Elle assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées par catégorie et pour l'ensemble du concours Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ ne pourra représenter plus du tiers des échantillons présentés. Ces distinctions seront décernées, selon l'appréciation du jury, aux vins qui répondent aux classes de qualités.

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ définit les récompenses qui sont :

- Nova de "DIAMANT", note globale > à 85,1 points sur 100 points
- Nova de "ARGENT", note globale comprise entre 80 et 85 points sur 100 points

Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par courriel.

Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ désire aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité du vin, le volume déclaré, la catégorie, la note obtenue, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur, le nom du concours.

Des médailles adhésives représentatives des distinctions attribuées pourront être apposées sur la bouteille et seront disponibles uniquement auprès de l'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ pour les vins primés, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription. Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite. L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses. Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites.

Les résultats du concours international seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tout moyen de communication.

Article 9 : CONTROLES

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ est seule compétente pour régler d'éventuelles litiges.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ se réserve le droit de faire procéder, par un laboratoire d'analyses oenologiques agréé, à un contrôle analytique des échantillons primés et d'y donner la suite qui lui semble nécessaire.

L'Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.

Deux mois avant le déroulement de l'épreuve, l'Association de Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ adresse un avis à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de PACA. Cet avis indique le lieu et la date d'organisation de la compétition.

Dans les deux mois qui suivent le concours, Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ adresse à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi PACA, un bilan comportant :

- le nombre d'échantillons présentés globalement et par catégorie,
- le nombre d'échantillons primés globalement et par catégorie,
- le nombre de distinctions attribuées par type et distinction,
- le pourcentage de vins primés par rapport au nombre de vins présentés

pour chaque échantillon primé les éléments permettant d'identifier le vin et son détenteur.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

Ces comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement. Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les vins ne sont pas primés, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Langues officielles : Français, Anglais
Documents disponibles en : Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand, Portugais.

Suivant les méthodes recommandées par la Norme des concours internationaux des vins et boissons spiritueuses d'origine vin viticole (Résolution OIV/concours 332a/2009). L'Association n'est pas affilié à l'OIV.

Le règlement du concours international, est soit consultable par toute personne intéressée sur le site internet du concours international, ou soit transmis à sa demande sous forme électronique. Ce règlement peut être modifié chaque année après avis de la DGCCRF, 2 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Contact : Association Femmes et Vins du Monde - Concours International™ / Women and Wines of The World - International Competition™ - 1, rue Pasteur - 83890 BESSE SUR ISSOLE
Tél : +33(0)4 94 04 88 30
Fax : +33(0)9 72 35 39 20

E-Mail : concours2015@femmesetvinsdumonde.com
Site web : www.femmesetvinsdumonde.com

MODALITÉS D'INSCRIPTION

ATTENTION :

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons.

1. ENVOI DU DOSSIER AVANT LE 25 FEVRIER 2015 :

- une fiche d'inscription par vin présenté (à photocopier si nécessaire),
- **un bulletin d'analyses de moins d'un an** par échantillon
- **la déclaration de revendication pour les vins produits en France bénéficiant d'une IG**
- le paiement des droits d'inscription (voir fiche d'inscription),
- un jeu de 4 étiquettes par vin présenté,

Adresse dossier

**Femmes et Vins du Monde Concours International
INTER CONCOURS DU MONDE
25 Rue Trinité - 83170 Brignoles - France
Tél. : + 33 (0)4 94 04 88 30 - Fax : + 33 (0)9 72 35 39 20**

2. ENVOI DES ÉCHANTILLONS AVANT LE 28 FEVRIER 2015 :

- **6** bouteilles par échantillon présenté de 75 cl
- facture pro forma mentionnant **"échantillons sans valeur commerciale"**,
- **aviser de votre envoi** l'agence VAR TRANSIT INTERNATIONAL LOGISTICS
par fax : + 33 (0)4 94 94 18 32 ou par e mail : vartransit@wanadoo.fr

Adresse Echantillons FRANCE

**Femmes et Vins du Monde Concours International
INTER CONCOURS DU MONDE
25 Rue Trinité - 83170 Brignoles - France
Tél. : + 33 (0)4 94 04 88 30 - Fax : + 33 (0)9 72 35 39 20**

Provenant Hors U.E.

IMPORTANT: tous les envois depuis les pays hors U.E. doivent impérativement être effectués en DDU (Delivered Duty Unpaid) LA SEYNE SUR MER (T1 INCLUS) INCOTERM 2000

Le dossier d'inscription est aussi disponible sur le web
www.femmesetvinsdumonde.com



MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION PAR ECHANTILLON

Nombre d'échantillons présentés	France	U.E	Hors U.E.
1 échantillon	209,04€ HT + TVA 20 %	209,04€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire	209,04€ HT
2 échantillons	158,87€ HT par échantillon + TVA 20 % chacun	158,87€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	158,87€ HT par échantillon
3 échantillons et plus	142,15€ HT par échantillon + TVA 20 % chacun	142,15€ HT avec votre N° de TVA intracommunautaire chacun	142,15€ HT par échantillon

MODALITÉS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

Pour La France

- par chèque bancaire à joindre à la fiche d'inscription à l'ordre de : **FVMCI - WWWIC Association**

- par virement bancaire à l'ordre de : **FVMCI - WWWIC Association**

Code banque : 19106 - Code guichet : 00002 - N° de compte : 43606648902 - Clé RIB : 05

Domiciliation bancaire: CA LA GARDE CTRe- IBAN : FR76 1910 6000 0243 6066 4890 205 - BIC : AGRIFRPP891

- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à **FVMCI - WWWIC Association**, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.

Reste du Monde

- par virement bancaire à l'ordre de : **FVMCI - WWWIC Association**

Code banque : 19106 - Code guichet : 00002 - N° de compte : 43606648902 - Clé RIB : 05

Domiciliation bancaire: CA LA GARDE CTRe IBAN : FR76 1910 6000 0243 6066 4890 205 - BIC : AGRIFRPP891

- par carte de crédit (Visa, Mastercard ou Eurocard) à **FVMCI - WWWIC Association**, en remplissant le coupon pour le paiement par carte de crédit ci-dessous.



Femmes et Vins du Monde Concours International

Paiement par carte de crédit



Veillez porter cet achat au débit de mon compte

Nom du débiteur de la carte

Numéro de la carte de crédit

Numéro de contrôle (les 3 derniers chiffres au dos de la carte bancaire)

Eurocard/Mastercard

Visa

Date d'expiration

Montant total

Signature autorisée